

In Extenso

IN EXTENSO AUDIT

5/7 avenue des Droits de l'Homme -- BP 75701
45057 Orléans Cedex 1
Tel : 02.38.83.32.00

38 rue de la Marine de Loire
45100 Orléans
Tel : 02.38.22.22.23

orleans@inextenso.fr
www.inextenso.fr

LA DAME A LA LICORNE

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

Maison pour tous de la Madeleine
MAIL Jean de Dunois
Rue Maurice Hallée
28000 CHARTRES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association LA DAME A LA LICORNE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous nous sommes notamment assurés :

- ☞ du correct enregistrement des subventions et de leur rattachement à l'exercice concerné,
- ☞ de la conformité des subventions comptabilisées avec l'ensemble des conventions.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activités du Président, le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Orléans, le 17 mai 2024

Le commissaire aux comptes

In Extenso Audit

Nelly GAUME

LA DAME A LA LICORNE
Bilan Actif

Comptes annuels au 31/12/2023
Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Brut	Amortissements	Net (N) 31/12/2023	Net (N-1) 31/12/2022
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherches et développement				
Donations temporaire d'usufruit				
Concession, brevets, licences, marques, procédés logiciels, droits et valeurs similaires	1 931	1 931	0	0
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	114 210	98 143	16 067	19 555
Autres	4 854	4 854	0	0
Immobilisations corporelles en cours				
Avance et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL I ACTIF IMMOBILISE	120 995	104 928	16 067	19 555
STOCKS ET EN-COURS	2 400		2 400	2 400
AVANCES ET ACOMPTES SUR COMMANDES	0		0	0
CREANCES				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	6 911		6 911	5 209
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	26 090		26 090	36 343
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES	54 654		54 654	85 280
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	996		996	1 089
TOTAL ACTIF II CIRCULANT	91 051	0	91 051	130 321
Frais d'émission d'emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	212 046	104 928	107 118	149 876

In Extenso Audit
Commissaire aux Comptes

	Net (N) 31/12/2023	Net (N-1) 31/12/2022
Fonds propres sans droit de reprise	94 709	123 480
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Autres fonds propres sans droit de reprise	2 500	2 500
Fonds propres avec droits de reprise	4 000	6 000
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Autres fonds propres avec droit de reprise	4 000	6 000
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	-34 879	-28 770
Situation nette (sous total)	66 330	103 210
Fonds propres consommibles		
Subventions d'investissement	1 645	2 175
Provisions réglementées		
TOTAL I FONDS PROPRES	67 975	105 385
Fonds propres reportés liés aux legs et donations		
Fonds délégués	0	0
TOTAL II FONDS REPORTES OU DELEGUES	0	0
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL III PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0	0
FONDS DELEGUES		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources		
TOTAL III FONDS DELEGUES	0	0
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et comptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 099	6 508
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	26 324	25 024
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
Autres dettes	468	8 351
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	5 252	4 608
TOTAL IV DETTES	39 143	44 491
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	107 118	149 876

In Extenso Audit
 Commissaire aux Comptes

Compte de résultat en liste

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Net (N) 31/12/2023	Net (N-1) 31/12/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	1 673	1 298
Vente de biens	6 829	268
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	48 346	45 960
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs	340 708	316 535
Concours publics et subvention d'exploitation	340 708	316 535
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation comptables		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats	1 000	
Legs, donations et assurances-vie		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	24 045	17 336
Production immobilisée	2 650	1 450
Utilisations des fonds dédiés	0	0
Autres produits	6 790	6 618
TOTAL I PRODUITS D'EXPLOITATION	432 041	389 465
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achat de marchandises		
Variation de stock		
Autres et achats et charges externes	56 893	43 152
Impôts, taxes et versement assimilés	14 279	6 495
Salaires et traitements	335 967	310 026
Charges sociales	53 696	44 900
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	6 138	6 037
Dotations aux provisions	0	1 190
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	1 767	678
TOTAL II CHARGES D'EXPLOITATION	468 740	412 478
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-36 699	23 013

LA DAME A LA LICORNE
Compte de résultat en liste

Comptes annuels au 31/12/2023
Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Net (N) 31/12/2023	Net (N-1) 31/12/2022
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres Intérêts et produits assimilés	897	832
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III PRODUITS FINANCIERS	897	832
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV CHARGES FINANCIERES	0	0
2:RESULTAT FINANCIER(III-IV)	897	832

PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	13	9
Sur opérations en capital	958	777
Reprises provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V PRODUITS EXCEPTIONNELS	971	786

CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	48	7 375
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Engagements à réaliser sur ressources affectés		
TOTAL VI CHARGES EXCEPTIONNELLES	48	7 375
4.RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	923	-6 589

TOTAL DES PRODUITS (I-III+V)	433 909	391 083
TOTAL DES CHARGES (II-IV+VI+VII)	468 788	419 853

EXCEDENT OU DEFICIT	-34 879	-28 770
----------------------------	----------------	----------------

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
PRODUITS		
Bénévolat	In Extenso Audit	36 679
Prestations en nature	Commissaire aux Comptes	17 089
Dons en nature		34 308
TOTAL		88 076

CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	51 397	26 496
Personnel bénévole	36 679	37 801
TOTAL	88 076	64 297

ANNEXE I

Annexe I au bilan et au compte de résultat avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total du bilan est de 107 118 € : présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de - 34 879 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

PRESENTATION GENERALE

Faits caractéristiques de l'exercice :

- Prise en compte au titre de l'exercice 2023 de la création de costumes pour un montant de 2 650.00 €
- **Contributions volontaires :**
L'association comptabilise les contributions volontaires en nature. Sur l'année 2023, le travail des bénévoles représente plus de 2 495 heures. Les contributions en travail sont valorisées aux tarifs du personnel de remplacement selon notre convention collective SYNESI.

Quant à la ville de Chartres, elle a reconduit fin 2021 pour une durée de 6 ans la convention de mise à disposition gratuite des locaux et des biens meublés courants par la ville de Chartres, avec prise en charge des frais de nettoyage, surveillance, chauffage, eau, fluide et maintenance bâtiment par la collectivité territoriale. Ainsi, les charges supplétives de l'année 2023 représentent la somme de 17 088.76 €

In Extenso Audit
Commissaire aux Comptes

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n°2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des incidences de la première application du règlement ANC n°2018-06,
- Indépendances des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques

In Extenso Audit
Commissaire aux Comptes

Valeurs immobilisées

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Ces éléments n'ont pas fait d'objet d'une réévaluation légale ou libre.

L'amortissement économique a été calculé sur la durée normale d'utilisation des biens selon le mode linéaire.

En cas d'utilisation de mode ou durée différent sur le plan fiscal, le complément de dotations est porté en amortissement dérogatoire.

Les éléments de l'actif immobilisé ont été, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation prévue.

- | | |
|-------------------------|--------------|
| - Logiciels | de 1 à 5 ans |
| - Matériel et outillage | de 3 à 5 ans |
| - Matériel de bureau | de 2 à 5 ans |
| - Costumes | 10 ans |

Stocks et en-cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition.

Les produits et en-cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Ces éléments ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais et accessoires d'achats payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les charges d'achats mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charges correspondant à leur nature.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte, non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise, mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant.

Informations requises par l'article R .123-198-9° de code de commerce

Le montant total des honoraires de commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 3 092,40 €

In Extenso Audit
Commissaire aux Comptes

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS PROPRES

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds propres sans droit de reprise	123 479		28 770	94 709
Fonds statutaires				
Fonds propres complémentaires	2 500			2 500
Fonds propres avec droit de reprise	6 000		2 000	4 000
Fonds statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité				
Autres réserves				
Report à nouveau				
Excédent ou déficit de l'exercice	-28 770	-6 109		-34 879
Fonds propres consommables				
Subvention d'investissement	2 175		530	1 645
Provisions réglementées				
TOTAL	105 384	-6 109	31 300	67 975

In Extenso Audit
Commissaire aux Comptes

**TABLEAU DE MOUVEMENTS DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS
OU CLASSES EN FONDS PROPRES**

Nature des subventions	Affectation	Montant à l'origine	Rapport au résultat de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
------------------------	-------------	---------------------	-----------------------------------	--------------------------------

AFFECTES A DES BIENS RENOUVELABLES PAR L'ASSOCIATION AVEC DROIT DE REPRISE

Apport Centre Actif		6 000	2 000	4 000
TOTAL		6 000	2 000	4 000

AFFECTES A DES BIENS NON RENOUVELABLES PAR L'ASSOCIATION

Subventions d'investissement	Divers Immobilisations	2 175	-530	1 645
TOTAL		2 175	-530	1 645

AFFECTES A DES BIENS RENOUVELABLES PAR L'ASSOCIATION SANS DROIT DE REPRISE

Apport		2 500		2 500
TOTAL		2 500	0	2 500

In Extenso Audit
Commissaire aux Comptes

DETAIL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Répartitions par nature des charges	31/12/2023 Débit	31/12/2022 Débit
860 - Secours en nature (alimentaires, vestimentaires...)		
TOTAL	0	0
861 - Mise à disposition gratuite de biens (locaux, matériel...)	51 396	26 496
TOTAL	51 396	26 496
862 - Prestations	6 784	
TOTAL	6 784	0
864 - Personnel bénévole	29 896	37 801
TOTAL	29 896	37 801
TOTAL GLOBAL	88 076	64 297

In Extenso Audit
Commissaire aux Comptes

Répartition par nature des ressources	31/12/2023 Crédit	31/12/2022 Crédit
870 - Don en nature	34 308	8 669
TOTAL	34 308	8 669
871 - Prestations en nature	17 089	17 827
TOTAL	17 089	17 827
875 - Bénévolat	36 679	37 801
TOTAL	36 679	37 801
TOTAL GLOBAL	88 076	64 297

IMMOBILISATIONS

Cadre A	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement et de développement			
TOTAL I	0	0	0
Autres postes immobilisations incorporelles	1 931		0
TOTAL II	1931	0	0
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol autrui			
Installations générales, agencements et aménagement des constructions			
Installations techniques, matériels et outillages industriels	112 089		2 650
Installations générales, agencements et aménagement divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 854		0
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL III	116 943	0	2 650
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL IV			
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	118 874	0	2 650

In Extenso Audit
Commissaire aux Comptes

IMMOBILISATIONS

Cadre B	Diminutions		Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations valeur d'origine
	Par virement	Par cession		
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement				
TOTAL I	0	0	0	0
Autres postes d'immobilisation incorporelles			1 931	
TOTAL II	0	0	1 931	0
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol autrui				
Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
Installations techniques, matériels et outillages industriels	529		114 210	
Installations générales, agencements et aménagement divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier			4 854	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL III	529	0	119 064	0
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL IV	0	0	0	0
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	529	0	120 995	0

In Extenso Audit
Commissaire aux Comptes

AMORTISSEMENTS

Cadre A		SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE			
Immobilisations amortissables	Valeur en début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions sorties/reprises	Valeur en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement et de développement					
TOTAL I	0	0	0	0	
Autres postes d'immobilisation incorporelles	1 931			1 931	
TOTAL II	1 931	0	0	1 931	
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol autrui					
Installations générales, agencements et aménagements des constructions					
Installations techniques, matériels et outillages industriels	92 534	6 138	529	98 143	
Installations générales, agencements et aménagements divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 854			4 854	
Emballages récupérables et divers					
TOTAL III	97 388	6 138	529	102 997	
TOTAL GENERAL (I + II + III)	99 319	6 138	529	104 928	

In Extenso Audit
Commissaire aux Comptes

AMORTISSEMENTS

Cadre B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENT DEROGATOIRE							
Immobilisations amortissables	Dotations			Reprises			Mouvements nets amortissement à fin exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel	
Immobilisations incorporelles Frais d'établissement et de développement							
TOTAL I							
Autres postes d'immobilisations incorporelles							
TOTAL II							
Immobilisations corporelles							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
Constructions sur sol autrui							
Installations générales, agencements et aménagements des constructions							
Installations techniques, matériels et outillages industriels							
Installations générales, agencements et aménagements divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau et informatique, mobilier							
Emballages récupérables et divers							
TOTAL III							
Frais acquisition titres parts							
TOTAL IV							
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)							
Cadre C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Montant net début d'exercice		Augmentations	Dotations exercice amortissement		Montant net fin exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler Primes de remboursement des obligations							

In Extenso Audit
Commissaire aux Comptes

PRODUITS A RECEVOIR

(Articles R 123-195 et R 123-196 du Code du Commerce)

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	31/12/2023	31/12/2022
Créances rattachées à des participations		
Autres prêts immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		0
Autres créances	26 090	36 343
Valeur mobilière de placement		
Disponibilités		
TOTAL	26 090	36 343

In Extenso Audit
Commissaire aux Comptes

CHARGES A PAYER

(Articles R 123-195 et R 123-196 du Code du Commerce)

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	468	8 351
Dettes fiscales et sociales	13 090	12 823
Dettes sur Immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		0
TOTAL	13 558	21 174

PRODUITS ET CHARGES CONSTATES D'AVANCE
(Articles R 123-195 et R 123-196 du Code de Commerce)

Produits constatés d'avance	31/12/2023	31/12/2022
Produits exploitation	5 252	4 608
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
TOTAL	5 252	4 608

Charges constatées d'avance	31/12/2023	31/12/2022
Charges d'exploitation	996	1 089
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
TOTAL	996	1 089

In Extenso Audit
Commissaire aux Comptes

In Extenso

IN EXTENSO AUDIT

5/7 avenue des Droits de l'Homme – BP 75701
45057 Orléans Cedex 1
Tel : 02.38.83.32.00

38 rue de la Marine de Loire
45100 Orléans
Tel : 02.38.22.22.23

orleans@inextenso.fr
www.inextenso.fr

LA DAME A LA LICORNE

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

Maison pour tous de la Madeleine
MAIL Jean de Dunois
Rue Maurice Hallée
28000 CHARTRES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association LA DAME A LA LICORNE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous nous sommes notamment assurés :

- ↳ du correct enregistrement des subventions et de leur rattachement à l'exercice concerné,
- ↳ de la conformité des subventions comptabilisées avec l'ensemble des conventions.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activités du Président, le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Orléans, le 17 mai 2024

Le commissaire aux comptes

In Extenso Audit

Nelly GAUME

LA DAME A LA LICORNE
Bilan Actif

Comptes annuels au 31/12/2023
Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Brut	Amortissements	Net (N) 31/12/2023	Net (N-1) 31/12/2022
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherches et développement				
Donations temporaire d'usufruit				
Concession, brevets, licences, marques, procédés logiciels, droits et valeurs similaires	1 931	1 931	0	0
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	114 210	98 143	16 067	19 555
Autres	4 854	4 854	0	0
Immobilisations corporelles en cours				
Avance et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL I ACTIF IMMOBILISE	120 995	104 928	16 067	19 555
STOCKS ET EN-COURS	2 400		2 400	2 400
AVANCES ET ACOMPTE SUR COMMANDES	0		0	0
CREANCES				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	6 911		6 911	5 209
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	26 090		26 090	36 343
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES	54 654		54 654	85 280
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	996		996	1 089
TOTAL ACTIF II CIRCULANT	91 051	0	91 051	130 321
Frais d'émission d'emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	212 046	104 928	107 118	149 876

In Extenso Audit
Commissaire aux Comptes

	Net (N) 31/12/2023	Net (N-1) 31/12/2022
Fonds propres sans droit de reprise	94 709	123 480
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Autres fonds propres sans droit de reprise	2 500	2 500
Fonds propres avec droits de reprise	4 000	6 000
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Autres fonds propres avec droit de reprise	4 000	6 000
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	-34 879	-28 770
Situation nette (sous total)	66 330	103 210
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	1 645	2 175
Provisions réglementées		
TOTAL I FONDS PROPRES	67 975	105 385
Fonds propres reportés liés aux legs et donations		
Fonds dédiés	0	0
TOTAL II FONDS REPORTES OU DEDES	0	0
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL III PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0	0
FONDS DEDES		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources		
TOTAL III FONDS DEDES	0	0
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 099	6 508
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	26 324	25 024
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
Autres dettes	468	8 351
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	5 252	4 608
TOTAL IV DETTES	39 143	44 491
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	107 118	149 876

In Extenso Audit
Commissaire aux Comptes

Compte de résultat en liste

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Net (N) 31/12/2023	Net (N-1) 31/12/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	1 673	1 298
Vente de biens	6 829	268
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	48 346	45 960
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs	340 708	316 535
Concours publics et subvention d'exploitation	340 708	316 535
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation comptables		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats	1 000	
Legs, donations et assurances-vie		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	24 045	17 336
Production immobilisée	2 650	1 450
Utilisations des fonds dédiés	0	0
Autres produits	6 790	6 618
TOTAL I PRODUITS D'EXPLOITATION	432 041	389 465

CHARGES D'EXPLOITATION		
Achat de marchandises		
Variation de stock		
Autres et achats et charges externes	56 893	43 152
Impôts, taxes et versement assimilés	14 279	6 495
Salaires et traitements	335 967	310 026
Charges sociales	53 696	44 900
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	6 138	6 037
Dotations aux provisions	0	1 190
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	1 767	678
TOTAL II CHARGES D'EXPLOITATION	468 740	412 478
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-36 699	-23 013

LA DAME A LA LICORNE
Compte de résultat en liste

Comptes annuels au 31/12/2023
Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Net (N) 31/12/2023	Net (N-1) 31/12/2022
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres Intérêts et produits assimilés	897	832
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III PRODUITS FINANCIERS	897	832
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV CHARGES FINANCIERES	0	0
2:RESULTAT FINANCIER(III-IV)	897	832

PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	13	9
Sur opérations en capital	958	777
Reprises provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V PRODUITS EXCEPTIONNELS	971	786

CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	48	7 375
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Engagements à réaliser sur ressources affectés		
TOTAL VI CHARGES EXCEPTIONNELLES	48	7.375

4.RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	923	-6 589
---------------------------------------	------------	---------------

TOTAL DES PRODUITS (I+II+V)	433 909	391 083
------------------------------------	----------------	----------------

TOTAL DES CHARGES (II+V+VI+VII)	468 788	419 853
--	----------------	----------------

EXCEDENT-OU DEFICIT	-34.879	-28 770
----------------------------	----------------	----------------

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
PRODUITS		
Bénévolat	In Extenso Audit Commissaire aux Comptes	36 679
Prestations en nature		17 089
Dons en nature		8 669
TOTAL		64 297

CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	51 397	26 496
Personnel bénévole	36 679	37 801
TOTAL	88 076	64 297

ANNEXE I

Annexe I au bilan et au compte de résultat avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total du bilan est de 107 118 € : présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de - 34 879 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

PRÉSENTATION GENERALE

Faits caractéristiques de l'exercice :

- Prise en compte au titre de l'exercice 2023 de la création de costumes pour un montant de 2 650.00 €
- **Contributions volontaires :**
L'association comptabilise les contributions volontaires en nature. Sur l'année 2023, le travail des bénévoles représente plus de 2 495 heures. Les contributions en travail sont valorisées aux tarifs du personnel de remplacement selon notre convention collective SYNESI.

Quant à la ville de Chartres, elle a reconduit fin 2021 pour une durée de 6 ans la convention de mise à disposition gratuite des locaux et des biens meublés courants par la ville de Chartres, avec prise en charge des frais de nettoyage, surveillance, chauffage, eau, fluide et maintenance bâtiment par la collectivité territoriale. Ainsi, les charges supplétives de l'année 2023 représentent la somme de 17 088.76 €

In Extenso Audit
Commissaire aux Comptes

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n°2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des incidences de la première application du règlement ANC n°2018-06,
- Indépendances des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques

In Extenso Audit
Commissaire aux Comptes

Valeurs immobilisées

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Ces éléments n'ont pas fait d'objet d'une réévaluation légale ou libre.

L'amortissement économique a été calculé sur la durée normale d'utilisation des biens selon le mode linéaire.

En cas d'utilisation de mode ou durée différent sur le plan fiscal, le complément de dotations est porté en amortissement dérogatoire.

Les éléments de l'actif immobilisé ont été, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation prévue.

- | | |
|-------------------------|--------------|
| - Logiciels | de 1 à 5 ans |
| - Matériel et outillage | de 3 à 5 ans |
| - Matériel de bureau | de 2 à 5 ans |
| - Costumes | 10 ans |

Stocks et en-cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition.

Les produits et en-cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Ces éléments ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais et accessoires d'achats payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les charges d'achats mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charges correspondant à leur nature.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte, non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise, mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant.

Informations requises par l'article R .123-198-9° de code de commerce

Le montant total des honoraires de commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 3 092.40 €

In Extenso Audit
Commissaire aux Comptes

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS PROPRES

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds propres sans droit de reprise	123 479		28 770	94 709
Fonds statutaires				
Fonds propres complémentaires	2 500			2 500
Fonds propres avec droit de reprise	6 000		2 000	4 000
Fonds statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité				
Autres réserves				
Report à nouveau				
Excédent ou déficit de l'exercice	-28 770	-6 109		-34 879
Fonds propres consommables				
Subvention d'investissement	2 175		530	1 645
Provisions réglementées				
TOTAL	105 384	-6 109	31 300	67 975

In Extenso Audit
Commissaire aux Comptes

**TABLEAU DE MOUVEMENTS DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS
OU CLASSES EN FONDS PROPRES**

Nature des subventions	Affectation	Montant à l'origine	Rapport au résultat de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
------------------------	-------------	---------------------	-----------------------------------	--------------------------------

AFFECTES A DES BIENS RENOUVELABLES PAR L'ASSOCIATION AVEC DROIT DE REPRISE

Apport Centre Actif		6 000	2 000	4 000
TOTAL		6 000	2 000	4 000

AFFECTES A DES BIENS NON RENOUVELABLES PAR L'ASSOCIATION

Subventions d'investissement	Divers immobilisations	2 175	-530	1 645
TOTAL		2 175	-530	1 645

AFFECTES A DES BIENS RENOUVELABLES PAR L'ASSOCIATION SANS DROIT DE REPRISE

Apport		2 500		2 500
TOTAL		2 500	0	2 500

In Extenso Audit
Commissaire aux Comptes

DETAIL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Répartitions par nature des charges	31/12/2023 Débit	31/12/2022 Débit
860 - Secours en nature (alimentaires, vestimentaires...)		
TOTAL	0	0
861 - Mise à disposition gratuite de biens (locaux, matériel...)	51 396	26 496
TOTAL	51 396	26 496
862 - Prestations	6 784	
TOTAL	6 784	0
864 - Personnel bénévole	29 896	37 801
TOTAL	29 896	37 801
TOTAL GLOBAL	88 076	64 297

In Extenso Audit
Commissaire aux Comptes

Répartition par nature des ressources	31/12/2023 Crédit	31/12/2022 Crédit
870 - Don en nature	34 308	8 669
TOTAL	34 308	8 669
871 - Prestations en nature	17 089	17 827
TOTAL	17 089	17 827
875 - Bénévolat	36 679	37 801
TOTAL	36 679	37 801
TOTAL GLOBAL	88 076	64 297

IMMOBILISATIONS

Cadre A	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement et de développement			
TOTAL I	0	0	0
Autres postes immobilisations incorporelles	1 931		0
TOTAL II	1 931	0	0
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol autrui			
Installations générales, agencements et aménagement des constructions			
Installations techniques, matériels et outillages industriels	112 089		2 650
Installations générales, agencements et aménagement divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 854		0
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL III	116 943	0	2 650
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL IV			
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	118 874	0	2 650

In Extenso Audit
Commissaire aux Comptes

IMMOBILISATIONS

Cadre B	Diminutions		Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations valeur d'origine
	Par virement	Par cession		
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement				
TOTAL I	0	0	0	0
Autres postes d'immobilisation incorporelles			1 931	
TOTAL II	0	0	1 931	0
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol autrui				
Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
Installations techniques, matériels et outillages industriels	529		114 210	
Installations générales, agencements et aménagement divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier			4 854	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL III	529	0	119 064	0
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL IV	0	0	0	0
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	529	0	120 995	0

In Extenso Audit
Commissaire aux Comptes

AMORTISSEMENTS

Cadre A		SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE			
Immobilisations amortissables	Valeur en début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions sorties/reprises	Valeur en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement et de développement					
TOTAL I	0	0	0	0	
Autres postes d'immobilisation incorporelles	1 931			1 931	
TOTAL II	1 931	0	0	1 931	
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol autrui					
Installations générales, agencements et aménagements des constructions					
Installations techniques, matériels et outillages industriels	92 534	6 138	529	98 143	
Installations générales, agencements et aménagements divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 854			4 854	
Emballages récupérables et divers					
TOTAL III	97 388	6 138	529	102 997	
TOTAL GENERAL (I + II + III)	99 319	6 138	529	104 928	

In Extenso Audit
Commissaire aux Comptes

AMORTISSEMENTS

Cadre B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENT DEROGATOIRE							
Immobilisations amortissables	Dotations			Reprises			Mouvements nets amortissement à fin exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel	
Immobilisations incorporelles Frais d'établissement et de développement							
TOTAL I							
Autres postes d'immobilisations incorporelles							
TOTAL II							
Immobilisations corporelles							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
Constructions sur sol autrui							
Installations générales, agencements et aménagements des constructions							
Installations techniques, matériels et outillages industriels							
Installations générales, agencements et aménagements divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau et informatique, mobilier							
Emballages récupérables et divers							
TOTAL III							
Frais acquisition titres parts							
TOTAL IV							
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)							
Cadre C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Montant net début d'exercice		Augmentations		Dotations exercice amortissement		Montant net fin exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler							
Primes de remboursement des obligations							

In Extenso Audit
Commissaire aux Comptes

PRODUITS A RECEVOIR

(Articles R 123-195 et R 123-196 du Code du Commerce)

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	31/12/2023	31/12/2022
Créances rattachées à des participations		
Autres prêts immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		0
Autres créances	26 090	36 343
Valeur mobilière de placement		
Disponibilités		
TOTAL	26 090	36 343

In Extenso Audit
Commissaire aux Comptes**CHARGES A PAYER**

(Articles R 123-195 et R 123-196 du Code du Commerce)

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	468	8 351
Dettes fiscales et sociales	13 090	12 823
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		0
TOTAL	13.558	21 174

PRODUITS ET CHARGES CONSTATES D'AVANCE
(Articles R 123-195 et R 123-196 du Code de Commerce)

Produits constatés d'avance	31/12/2023	31/12/2022
Produits exploitation	5 252	4 608
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
TOTAL	5 252	4 608

Charges constatées d'avance	31/12/2023	31/12/2022
Charges d'exploitation	996	1 089
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
TOTAL	996	1 089

In Extenso Audit
Commissaire aux Comptes

In Extenso

IN EXTENSO AUDIT

577 avenue des Droits de l'Homme – BP 75701
45057 Orléans Cedex 1
Tel : 02.38.83.32.00

38 rue de la Marine de Loire
45100 Orléans
Tel : 02.38.22.22.23

orleans@inextenso.fr
www.inextenso.fr

LA DAME A LA LICORNE

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

Maison pour tous de la Madeleine
MAIL Jean de Dunois
Rue Maurice Hallée
28000 CHARTRES

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des
comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

LA DAME A LA LICORNE

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

Maison pour tous de la Madeleine
MAIL Jean de Dunois
Rue Maurice Hallée
28000 CHARTRES

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31
décembre 2023

Aux Membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Orléans, le 17 mai 2024

Le commissaire aux comptes

In Extenso Audit

Nelly GAUME